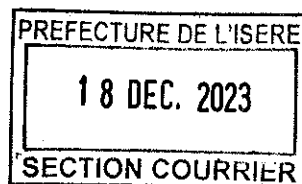


REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 9h00, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, 1 place Marcel Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Eric MENA, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Présents : Éric MENA, 3^{ème} Adjoint ; Franck GRABIAS, représentant socio-professionnel ; Didier RICHE, représentant socio-professionnel ; Alexandre LEFEVRE, représentant socio-professionnel ; Gilles APELOIG, conseiller municipal

Représentés : Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS

Absents : Bertrand LECUYER

Secrétaire de séance : Eric MENA

Représentant consultatif du Domaine skiable : Jean-Marc BELLOT, Sandrine HIRSCHLER

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2023-27 : Délibération visant à autoriser le remboursement du loyer et des charges locatives du directeur d'exploitation

Le Président expose,

Une convention de prestation a été signée avec le directeur d'exploitation de la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors le 28 septembre 2023.

Pour mener à bien sa mission de transition et d'accompagnement de la station, le directeur a besoin de se rendre sur Gresse-en-Vercors plusieurs fois dans la semaine. Il a été convenu dans cette convention que les frais de déplacement seraient facturés à la RDSGV (50€/trajet HT) sauf en cas de logement sur site.

Pour réduire le nombre de trajets effectués par le directeur d'exploitation et lui faire bénéficier d'un logement sur place, le Président propose que le loyer et les charges locatives lui soient remboursées.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement par la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors du loyer et des charges locatives payés par le directeur d'exploitation pour se loger sur Gresse-en-Vercors

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 20/11/2023.

Le Président

